

# Charte à l'attention des partenaires privés subventionnés par le Département de la Loire-Atlantique

Cette charte a pour objet de porter à connaissance et de partager **les valeurs et les principes qui guident l'action du Département, au regard de son projet stratégique 2021-2028**, auprès des organismes privés qui reçoivent un financement du Département sous la forme d'une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement.

Ainsi, l'organisme financé par le Département s'engage à faire connaître le contenu de la charte au sein de sa structure par tout moyen de communication (affichage, transmission...).

**Trois ambitions qui concernent l'ensemble des politiques publiques sont portées par le Département. Elles ont vocation à se traduire également chez les partenaires qu'il soutient, dans leur activité même et/ou dans leur fonctionnement interne :**

## 1• Une ambition sociale

Le Département, en tant qu'acteur des solidarités humaines et territoriales, a pour ambition de :

- conforter la solidarité entre les habitant·es et agir en direction des personnes les plus en difficultés,
- agir pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, des seniors et de leurs aidant·es,
- garantir la juste répartition des services publics sur tout le territoire.

Pour conforter cette ambition, le partenaire financé veillera notamment à être **particulièrement attentif aux publics les plus vulnérables** et à **contribuer à leur insertion sociale et professionnelle**.

## 2• Une ambition écologique pour un territoire équilibré

Pour reconquérir les équilibres écologiques et limiter l'impact des politiques publiques sur l'environnement, le Département a pour ambition de :

- reconquérir notre richesse environnementale et préserver la santé des habitant·es,
- accélérer la transition écologique et agricole.

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le partenaire financé devra notamment veiller à **agir de manière respectueuse des équilibres et des écosystème naturels et à avoir une gestion sobre de l'espace foncier et de ses ressources**. Il s'attachera à limiter son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

## 3• Une ambition citoyenne

Pour renouveler l'engagement citoyen et renforcer la confiance dans les institutions, le Département a pour ambition de :

- développer la participation citoyenne pour redonner du pouvoir d'agir,
- renforcer l'exemplarité de son fonctionnement interne,
- soutenir l'engagement citoyen en encourageant les jeunes à s'investir (volontariat, bénévolat...).

Il est précisé que le Département a notamment adopté un plan global de prévention et de détection des atteintes à la probité constitué de dix actions concrètes : des recommandations de l'Agence Française anti-corruption comme un code de bonne conduite des agent·es mais aussi des actions volontaristes comme l'adoption d'une charte de déontologie et de probité des élus·es.

Pour servir ce même état d'esprit, au service de la pleine citoyenneté de toutes et tous, le partenaire financé agira dans **le respect des principes d'égalité et de laïcité**. Il garantira un traitement impartial des situations, dans le respect de l'égalité **entre les femmes et les hommes** et **s'attachera à prévenir toute discrimination**.

Le Département demande par ailleurs à ce que les fonctions élues d'administrateur·rice au sein de l'instance de gouvernance de la structure soutenue par le Département soient assurées de manière bénévole.

Ces valeurs et ces principes doivent guider notre action commune.